

Article paru dans le journal « Le Monde »

## **La France reconnaît sa responsabilité dans « les massacres » des harkis**

Pierre Bienvault, le 26/09/2016

François Hollande a reconnu hier « *les responsabilités des gouvernements français dans l'abandon des harkis* » mais aussi « *les massacres de ceux restés en Algérie* ».

Un discours bien accueilli par certaines associations de harkis.

Le discours, prononcé hier dans la cour des Invalides à Paris, se voulait le plus solennel possible. « *Je reconnais les responsabilités des gouvernements français dans l'abandon des harkis, les massacres de ceux restés en Algérie et les conditions d'accueil inhumaines des familles transférées dans les camps en France* », a indiqué François Hollande. « *Ces mots ont été forts. C'était ceux que nous attendions* », confie Hocine Bouares, porte-parole du « G12 », structure de douze associations de harkis, principale interlocutrice du gouvernement. « *C'est la première fois qu'un président de la République reconnaît la responsabilité de la France dans l'abandon des harkis mais aussi du massacre qui a suivi en Algérie* », ajoute-t-il.

Ce discours était en effet très attendu par les associations de harkis, ces hommes qui se sont battus aux côtés de la France lors de la guerre d'Algérie. Après les accords d'Évian de mars 1962, entre 55 000 et 75 000 d'entre eux ont été abandonnés en Algérie et victimes de sévères représailles. Par ailleurs 60 000 harkis, contraints à un exil précipité, ont été admis en France dans des conditions souvent indignes, hébergés dans des camps et des hameaux de forestage, relégués loin des villes ou des villages où ils auraient pu s'intégrer. Cela fait des années que leurs associations, nombreuses et parfois divisées, demandaient des paroles fortes prononcées au plus haut niveau de l'État.

Au fil du temps, certaines avancées ont eu lieu. La loi du 11 juin 1994 dispose que la « *République française témoigne sa reconnaissance envers les rapatriés anciens membres des formations supplétives et assimilées ou victimes de la captivité en Algérie pour les sacrifices qu'ils ont consentis* ». Une loi de 23 février 2005 a instauré une « *allocation de reconnaissance* » pour les anciens supplétifs et leurs veuves. La responsabilité de la France dans « *l'abandon* » des harkis a été reconnue par deux présidents de la République, Nicolas Sarkozy en avril 2012 puis François Hollande en septembre de la même année. Mais ni l'un ni l'autre n'étaient allés jusqu'à prononcer le mot « *massacres* » pour ne pas froisser les autorités algériennes.

Derrière les mots, il y a aussi un débat sur les réparations financières. « *Depuis 1988, 1,3 milliard d'euros ont déjà été versés aux harkis ou à leurs descendants* », précise-t-on dans l'entourage de Jean-Marc Todeschini, secrétaire d'État chargé des anciens combattants. Aujourd'hui, 6 000 harkis touchent l'allocation de reconnaissance, qui a été portée à 3 415 € par an en 2015. Un plan, présenté en 2014 par Manuel Valls, prévoit aussi diverses mesures, notamment pour favoriser l'emploi d'enfants de harkis dans la fonction publique. Mais certaines associations veulent aller plus loin, en accord avec des parlementaires de droite. En 2015, une proposition de loi des Républicains préconisait ainsi une allocation forfaitaire de 100 000 € pour les harkis, leurs veuves et leurs orphelins et de 30 000 € pour leurs enfants.

Pierre Bienvault